



N/Référence : DG/SG/DPS/DRH21/2023

Casablanca, le 23 OCT 2023

DECISION D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP, visé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 19 novembre 2012, tel que modifié et complété ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Directeur Finance et Comptabilité.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Rattaché au Directeur Pôle Support, le Directeur Financier et Comptable aura pour missions de :

- Définir et concevoir la politique financière et budgétaire en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Office et garantir sa mise en œuvre en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Assurer le suivi de la santé financière de l'Office et piloter dans une approche dynamique sa trésorerie ;
- Garantir la fiabilité des comptes de l'Office et l'établissement des documents financiers, comptables et fiscaux dans le respect des délais et de la réglementation ;
- Assurer la mise en place des mécanismes de financement les plus appropriés permettant à l'Office de saisir les opportunités d'investissements et des projets de développement de ses activités ;
- Participer aux instances de pilotage des grands projets transversaux de l'Office ;
- Fixer les objectifs et évaluer les performances des ressources humaines de la Direction.

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative

www.onp.ma



ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE / CDI	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / STATUTAIRE
<ul style="list-style-type: none">• Etre de nationalité marocaine ;• Etre titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus en Finance, comptabilité, audit ou contrôle de gestion ;• Avoir une expérience de 10 ans au minimum, (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins l'un des domaines suivants : finance, comptabilité ou contrôle de gestion, dont 6 ans au minimum dans un poste de responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">• Etre classé à l'échelle 11 ou plus ;• Etre titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus en ;• Avoir une expérience de 10 ans au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 6 ans au moins dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de chef de Division avec une expérience probante dans le domaine de la finance, comptabilité ou contrôle de gestion.

ARTICLE QUATRE : PRINCIPALES QUALITES DU CANDIDAT

- Solides compétences en trésorerie, contrôle de gestion et comptabilité
- Grande autonomie et capacité à prendre des initiatives
- Capacités de négociation
- Capacités d'analyse
- Organisation, rigueur et intégrité
- Très bon relationnel et management d'équipe

ARTICLE CINQ : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation (précisant le poste à pourvoir) ;
- Copie des diplômes (les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence) ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une note décrivant la vision du candidat pour la gestion de la Direction.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE SIX : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Les candidats sont tenus d'envoyer ou de déposer leurs dossiers de candidature avant le **14 NOV. 2023** à 16h30 au Bureau d'ordre du siège de l'ONP, sis au 15 rue du Lieutenant Mahroud - B.P. 16243 - 20300 Casablanca. Les dossiers devront être mis dans des plis fermés précisant le poste à pourvoir.

NB : Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.

- Une commission procédera à une présélection des candidatures dont les profils répondent aux conditions énumérées dans cet avis. Les candidats présélectionnés seront convoqués pour la suite du processus.

Le Secrétaire Général
BOUMEHRAZ Abdelhak

www.onp.ma